Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie et des Finances
Administration des Douanes et Impôts Indirects

المملكة المغربية
وزارة الاقتصاد والمالية
إدارة الجمارك والضرائب غير المباشرة

Rabat, le 26 mai 2026

CIRCULAIRE N° 6739/211

Objet : - Etudes tarifaires.
- Droit d'importation applicable au blé tendre et ses dérivés.

Réf. : - Décret n° 2.26.419 du 25 mai 2026 portant rétablissement et suspension de la perception du droit d'importation applicable au blé tendre et ses dérivés (B.O n° 7511 du 25 mai 2026).

- Circulaire n° 6241/211 du 1er novembre 2021.

Par circulaire sus référencée, le service a été informé de la suspension de la perception du droit d'importation applicable au blé tendre et ses dérivées, relevant des positions tarifaires 1001.99.00.19 et 1001.99.00.90 et ce, à compter du 1er novembre 2021.

A présent, le décret également cité en référence, prévoit :

- le rétablissement de la perception du droit d'importation applicable au blé tendre et ses dérivés, pendant la période allant du 1er juin au 31 juillet 2026 ; et
- la suspension de la perception du droit d'importation applicable au blé tendre et ses dérivés, à compter du 1er août 2026.

Toute difficulté d'application de la présente sera signalée à l'administration centrale sous le timbre de la présente.

Le Directeur Général de l'Administration
des Douanes et Impôts Indirects
Mohammed EZZAHAOUI

SGIA/Diffusion/26-05-26/15h50

شارع النخيل، حي الرياض – الرباط – المغرب • الهاتف: 00 90 57 537 212+ / 00 78 71 537 212+ • الرقم الإقتصادي: 7000 080100
الفاكس: 15/14 78 71 537 212+
Avenue Annakhil Hay Riad - Rabat - Maroc • Tél. : +212 537 71 78 00 / +212 537 57 90 00 • N° Economique : 080100 7000
Fax : +212 537 71 78 14/15

5070 sayılı kanun gereğince güvenli elektronik imza ile imzalanmıştır. ID:DFF3F3B1F5FA44DFF3F3. Bu kod ile http://evrak.akib.org.tr/ adresinden doğrulayabilirsiniz.